

Fribourg: la coordination s'organise

Le défi est énorme. L'accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de l'enseignement spécialisé prévoit une intégration d'un maximum d'enfants en situation de handicap au sein de l'école régulière. Or jusqu'à présent seuls ceux souffrant d'un handicap léger étaient placés dans les classes. Les bambins victimes de troubles plus graves étaient placés dans des classes spécialisées ou dans des institutions de même type. Avec la mise en place de l'accord intercantonal la répartition des tâches entre institutions spécialisées et école régulière est complètement revue. Les mesures d'appui pour les enfants en situation de handicap (logopédie, psychomotricité, psychologie, etc.) seront dispensées au sein des écoles. Du coup, le nombre d'intervenants va fortement augmenter. Un besoin accru de coordination entre les différents acteurs se fera probablement ressentir.

Une participation large des milieux concernés

La Direction cantonale de l'instruction publique, de la culture et du sport a misé sur la participation pour mener ce projet à bon port. Le comité de pilotage est composé de 26 personnes représentant les services de l'Etat, les associations de parents et de handicapés, les directions d'institutions spécialisées et le personnel (cinq délégués). Quatorze sous-groupes de travail ont également été constitués. Il s'agit de revoir, entre autres, l'organisation des écoles et des institutions spécialisées, le financement des prestations, la procédure d'évaluation des besoins en mesure d'aide, ainsi que le concept de formation des enseignants. Un sous-groupe a même été mandaté pour définir la politique d'information interne et externe.

Le personnel de l'Etat est représenté par 24 associations professionnelles qui sont toutes membres de la Fédération des associations du personnel des services publics du canton de Fribourg (FEDE). Les intérêts des salariés des institutions spécialisées sont, eux, défendus par des organisations du même type regroupées au sein de la Fédération des associations du personnel des institutions sociales fribourgeoises (FOPIS). Depuis 2007, ces deux faitières disposent d'un secrétariat commun. Dans le cadre de ce projet, la FEDE et la FOPIS se sont fixé comme objectif de coordonner l'action des délégués dans les différents sous-groupes de travail. Les représentants du personnel ont planché sur l'adaptation du concept d'intégration en vigueur actuellement. Un document de référence a été adopté à l'unanimité des délégués-e-s présent-e-s.

Rassurer et se rassurer

Cette démarche participative voulue par la DICS a permis de calmer les esprits. Le climat s'est sensiblement détendu dans les établissements et parmi les délégués, particulièrement lors des séances de coordination organisées par la FEDE et de la FOPIS. Celles-ci leur permettent d'obtenir des informations concernant les travaux de tous les sous-groupes et d'avoir ainsi une vision d'ensemble du projet. Ils/elles se sentent mieux armé-e-s pour faire valoir leur point de vue et contribuer ainsi à mettre en place un concept d'intégration réussi, tant pour les enfants que pour le personnel.

BERNARD FRAGNIÈRE
SECRÉTAIRE CENTRAL - LAUSANNE

Intégration scolaire des enfants à besoins du rêve à la réalité

ÉDUCATION SPÉCIALISÉE – Depuis le 1^{er} janvier, la Confédération a délégué aux cantons la responsabilité de la scolarisation des enfants handicapés. Un transfert de charges qui laisse augurer une école plus intégrative que ce que permettait l'assurance invalidité.

Avec l'entrée en vigueur de la réforme de la péréquation financière (RPT), les enfants handicapés ne sont plus considérés comme des assurés, mais des élèves. Depuis dix mois, l'école publique est responsable des enfants ayant «des besoins éducatifs spécifiques». De 0 à 20 ans. Les cantons ont donc jusqu'en janvier 2011 pour adhérer au concordat sur la pédagogie spécialisée qui prévoit expressément la prédominance des mesures intégratives sur les séparatives.

Or, les autorités scolaires n'ont pas attendu la RPT pour commencer à intégrer les enfants. Une étude¹ menée en 2007 montre que Vaud (*lire article p. 5*) et Fribourg (*lire article ci-dessous*) sont les cantons romands où les prestations dans le domaine de l'intégration sont les plus importantes (respectivement 0,5 et 0,6% des enfants scolarisés). Ces deux cantons sont également ceux où l'offre en pédagogie spécialisée (classe spéciale, école spécialisée) est la plus élevée. Le

Valais (*lire interview ci-dessous*), pour sa part, affiche un taux d'intégration

« LES CANTONS ONT DONC
JUSQU'EN JANVIER 2011 POUR
ADHÉRER AU CONCORDAT SUR LA
PÉDAGOGIE SPÉCIALISÉE QUI
PRÉVOIT EXPRESSÉMENT LA
PRÉDOMINANCE DES MESURES
INTÉGRATIVES SUR LES
SÉPARATIVES. »

de 0,4%, mais un placement en école ou classe spécialisée beaucoup moins

important qu'à Fribourg. Par contre, dans ce canton bilingue, le taux de redoublement est relativement élevé (3%). Les chercheurs s'interrogent sur ces chiffres. «On peut se demander si l'on n'est pas face à une intégration alibi permettant au système de véhiculer l'image d'une école intégrative qui l'autoriserait, par ailleurs, à maintenir ses pratiques de sélection» Dans le canton de Neuchâtel, comme à Genève (*lire interview p. 5*), l'intégration est très faible (0,2% à Neuchâtel, 0,1% à Genève). Or, si le premier a plutôt favorisé les classes spéciales, le second a davantage recours aux écoles spécialisées. Finalement, le canton du Jura n'avait, en janvier 2007, aucune offre d'intégration et favorisait essentiellement les classes spéciales.

Les chiffres laissent croire à une diminution des écoles et classes spéciales au profit de l'intégration. Les cantons feraient ainsi des économies sur le dos des enfants handicapés. Les chercheurs nuancent: «Il serait plus

adéquat de dire qu'il s'agit d'un déplacement des prestations.» Certains acteurs sociaux parlent pourtant de réelles diminutions des ressources. Reste à voir si les nouvelles mesures d'intégration favorisées par la RPT seront accompagnées d'une augmentation ou d'une baisse des moyens.

VIRGINIE POYETTON

¹ L'étude est disponible sur le site: http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dfj/sg-dfj/fichiers_pdf/080225_-COMOF-final-III_VD.pdf

«L'intégration est souvent utilisée comme un alibi»

VALAIS – L'école valaisanne serait l'exemple type d'une école intégrative modèle. Présidente d'Insieme Valais, association valaisanne de parents de personnes handicapées mentales, depuis 2004, Nathalie Rey-Cordonier nuance. Si la ville de Martigny a réussi l'intégration de ses enfants handicapés, le reste du Valais souffre d'inégalités criantes dans l'accompagnement et l'encadrement.



Nathalie Rey-Cordonier Isabelle Favre

Services publics: On cite souvent le Valais en exemple pour son école intégrative; qu'en est-il exactement?

Nathalie Rey-Cordonier: L'article 2 de la Constitution stipule l'égalité des chances pour tous. En ce qui concerne les enfants handicapés valaisans, on se demande si l'égalité ne serait pas plutôt définie en fonction des régions où ils résident. Est-il normal que parce que deux enfants ne vivent pas dans un même endroit, ils n'aient pas les mêmes droits? A Martigny, ça marche. Ils ont mis les moyens pour permettre à l'intégration de se dérouler dans les meilleures conditions. Les thérapies se font par exemple dans le centre scolaire. Il faut dire que c'est une ville. Dans les villages, les choses sont plus compliquées. Ce sont les parents qui doivent venir chercher les enfants, les amener chez les thérapeutes, etc. Une maman m'a expliqué l'autre jour que pour que sa fille puisse aller à la piscine, elle avait dû y aller elle-même. On ne demande pas aux autres parents de faire ça... Lors d'une for-

mation continue mise en place par Insieme, les enseignants eux-mêmes s'interrogeaient: «Comment est-il possible que dans un même canton, où les établissements scolaires sont régis par les mêmes lois, on puisse vivre de telles inégalités?» Pour moi, l'intégration en Valais est utilisée comme un alibi pour dire que tous les problèmes sont résolus.

Comment faire pour que ça marche?

Malheureusement, quand on parle d'intégration, on voit tout en positif. Or, si l'intégration fonctionne très bien à l'école enfantine, au Cycle c'est souvent un échec. L'enfant souffre trop de son décalage vis-à-vis des autres. Pour moi, il faudrait intégrer à plein temps jusqu'à 10 ou 12 ans, après à mi-temps. Pour que l'enfant passe l'autre mi-temps en institution. Les enseignants pourraient ainsi trouver un appui auprès des professionnels des institutions.

Comment se décide l'intégration d'un enfant?

Je ne sais pas. Il règne un flou total en la matière. Vendredi, j'ai rencontré un enfant qui fait chaque jour deux heures vingt de bus pour aller dans son institution alors qu'il existe une école spécialisée plus près de chez elle. A la rentrée, elle devait être intégrée un jour par semaine dans une classe de son village. On ne sait toujours pas quand, ni comment l'intégration aura lieu.

Quelles sont selon vous les conditions préalables nécessaires à la réussite de l'intégration d'un enfant?

Il est clair que l'intégration ne peut pas se faire sans une disponibilité totale des parents. Quand mon enfant

vomissait à l'école, on m'appelait pour que je vienne le chercher. Difficile de travailler à l'extérieur dans ces conditions. Cela dépend aussi beaucoup de la famille. Quand l'enfant handicapé est à l'école enfantine, on trouve toujours de l'aide. Une fois que la jeune adolescente est réglée, il n'y a plus personne.

Et pour les enfants qui restent en institution, quelle est la situation?

En institution, les situations varient. Dans certaines, les parents n'ont rien à dire. Dans d'autres, le dialogue se passe très bien. Dans mon cas, cela fait des semaines que mon fils a commencé l'école et il n'a toujours pas de programme. L'inspecteur scolaire n'a jamais regardé ce qu'il avait comme plan d'étude. Par ailleurs, que nos enfants fassent deux heures vingt de bus par jour, personne ne s'en inquiète. Les conditions d'enseignement pour les enfants normaux sont tellement strictes. C'est dur de voir le laxisme qui règne parfois quand il s'agit d'enfants handicapés. On demande aux parents de tout accepter. L'institution de mon fils a été transférée jusqu'à la fin 2010 dans une zone industrielle, à côté de l'aéroport, exposée au bruit des avions et des voitures en démolition. On n'accepterait pas cela pour des enfants normaux.

Qu'est-ce qui a changé en Valais depuis le 1^{er} janvier 2008?

On a perdu nos lois d'exécution, grave pour un Etat de droit. Maintenant, on passe un temps fou à rassembler les informations, avant c'était notre siège à Berne qui s'en chargeait. En tant que parents, on se fait du souci. Nous nous sommes opposés à la RPT car on perdait notre droit de recours individuel. Avant, on

demandait par exemple à l'AI des heures de psychomotricité individuellement, si l'assurance nous les refusait, on pouvait faire recours. Maintenant ce seront des mesures collectives. L'institution se chargera de répartir les heures entre les enfants. Dans quelle mesure pourrions-nous lui faire confiance?

Du côté des avantages, la RPT va nous pousser à collaborer davantage entre cantons. Et la bonne nouvelle est qu'avec la RPT le canton a l'obligation de trouver une place à chaque enfant handicapé.

Qu'espérez-vous pour l'avenir des parents et des enfants?

Je répète ce que je disais au début: une égalité de traitement pour tous, quel que soit l'endroit de résidence. Il ne s'agit là que d'une exigence citoyenne prenant en compte que nos enfants sont avant toute autre considération, des petits citoyens d'un pays où règne «l'Etat de droit», c'est-à-dire, ayant de par la Constitution le/des droit/s de trouver à leur disposition tous les instruments concourant à leur développement harmonieux.

**PROPOS RECUEILLIS
PAR VIRGINIE POYETTON**

¹ Insieme Valais romand est en train de finaliser un projet pilote «Insieme fait la classe» destiné aux classes valaisannes. Il s'agit d'une valise en bois contenant du matériel pédagogique pour animer une dizaine de leçons tout au long de l'année. L'objectif est d'offrir un moyen ludique pour expliquer le handicap à travers des jeux, des activités et des discussions aux enfants de 8 à 16 ans. Le lancement officiel est prévu pour 2010. Informations auprès de Nathalie Rey-Cordonier au tél. 027 322 07 87 ou insieme.vs@bluewin.ch